

16 – CONSTRUCTEUR-PROPRIÉTAIRE EN ÉLECTRICITÉ**OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE**

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

16. Constructeur-propritaire en électricité

Sauf pour les travaux de démolition, cette sous-catégorie autorise les travaux de construction d'une installation électrique auxquels le chapitre V du Code de construction, introduit par le Règlement modifiant le Code de construction approuvé par le décret n° 961-2002 du 21 août 2002 s'applique, lesquels sont réservés exclusivement à l'entrepreneur en électricité.

Elle autorise également les travaux de construction qui concernent des appareils raccordés en permanence à l'installation électrique, s'ils sont visés au chapitre V du Code de construction et s'ils ne font pas spécifiquement l'objet d'une autre sous-catégorie ainsi que les travaux de construction compris dans les sous-catégories 13.2 et 17.1.

Enfin, elle autorise les travaux de construction connexes.

Attention

Le présent examen vise l'obtention d'une licence de constructeur-propritaire en électricité. Cette licence est nécessaire pour exécuter ou faire exécuter pour son propre compte des travaux compris dans la sous-catégorie 16.

Si vous souhaitez exécuter ou faire exécuter pour autrui des travaux compris dans la sous-catégorie 16, vous devez vous qualifier auprès de la CMEQ à titre d'entrepreneur en électricité.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

- Durée : 3 h
- Note de passage : 60 %
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : questions à choix multiple

PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

Voici les thèmes pouvant être traités par l'examen de la sous-catégorie 16 – *Constructeur-propritaire en électricité* :

- Définitions et types de systèmes
- Encadrement législatif, normatif et réglementaire
- Lecture de plans et devis
- Normes et exécution des travaux

PRÉPARATION À L'EXAMEN

Pour vous préparer à l'examen, il est recommandé de consulter le **profil de compétences** qui décrit l'ensemble des habiletés et des compétences attendues du répondant et pouvant être évaluées lors de l'examen.

Vous trouverez le **profil de compétences**, la présente **fiche d'information** et d'autres informations pertinentes sur notre site Internet : www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens.

RESSOURCES

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents. De plus, vous trouverez de l'information sur le site Internet de la Régie du bâtiment du Québec ainsi que sur ceux de divers organismes : Commission de la construction du Québec, Registraire des entreprises du Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Revenu Québec et autres.

DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériels	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1)	X	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.1.01)	X	
<i>Code de construction du Québec – Chapitre V, Électricité 2018</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.01)	X	X
<i>Code de sécurité Chapitre II, Électricité</i> (L.R.Q., c. B-1.1., r.0.01.01.1)	X	
Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. F-5)	X	
Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20)	X	
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

Note : Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

Plusieurs de ces documents sont disponibles à partir du site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

D'autres livres de références peuvent vous aider lors de votre préparation.

Régie du bâtiment du Québec
Centre de relation clientèle
255, boul. Crémazie Est, 1er étage
Montréal (Québec), H2M 1L5

Tél. : 1-800-361-0761
(514) 873-0976

Adresse Internet : www.rbq.gouv.qc.ca

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.
Ils peuvent être modifiés sans préavis.*